FRENCH LITERATURE.

The Farce of Master Pierre Patelin, composed by an unknown Author about 1469 A. D., Englished by RICHARD HOLBROOK, illustrated with facsimiles of the woodcuts in the edition of Pierre Levet, Paris ca. 1489. Boston and New York: Houghton, Mifflin and Co., 1905; in 8° de xxxviii, 116 pages.

Cette traduction se recommande par deux qualités fort appréciables; elle présente partout un sens plausible et suivi et elle rend bien la couleur de l'original; elle est écrite en effet d'un style alerte et vif, tout émaillé de locutions populaires, qui m'a paru (si un étranger peut exprimer un avis en pareille matière) parfaitement approprié au sujet. D'abondantes indications scéniques facilitent l'intelligence du texte; enfin une longue préface résume tout ce qu'il importe de savoir sur l'œuvre et le genre et donne de curieux renseignements sur les imitations plus ou moins lointaines dont la première a été l'objet en Angleterre et en Amérique. C'est la première tentative qui soit faite pour rendre accessible aux lecteurs anglo-saxons, sans arrangements ni altérations d'aucune sorte,[1] le plus ancien chef d'œuvre de notre théatre comique, et je ne doute pas qu'elle soit très favorablement accueillie du grand public.

Aux suffrages de celui-ci M. H. serait heureux sans doute de voir se joindre ceux des érudits. Ceux-ci, quelque sympathie qu'ils éprouvent pour la meritoire entreprise du traducteur, ne pourront se dispenser de formuler une première réserve: est-il prudent, est-il d'une bonne méthode de traduire un texte dont il n'y a pas d'édition critique? M. H. nous apprend que lui-même en prépare une[2]; mais en la faisant précéder, et non suivre, de la traduction, n'a-t-il pas mis, comme on dit, la charrue devant les bœufs? Il ne semble même pas qu'il ait voulu faire profiter celle-ci de son travail critique, puisque sa traduction est uniquement fondée sur l'édition de Guillaume Le Roy, qu'il considère comme la plus ancienne de toutes. Et nous devons faire à ce propos une seconde observation: comment pouvons-nous contrôler dans le détail la traduction de M. H., puisque le texte qui lui sert de base, conservé dans un unique exemplaire, n'est pas dans le domaine public? Ce texte même a-t-il été aveuglément suivi d'un bout à l'autre? Les leçons inintelligibles, comme en contiennent toutes les éditions gothiques, n'ont-elles pas été écartées? S'il en est ainsi et puisque M. H. était forcé de travailler sur un texte éclectique (lequel reste pour nous mystérieux), ne valait-il pas mieux choisir une édition courante, en nous faisant connaître, en note, dans quels cas, pour quelles raisons et de quelle façon elle avait été corrigée?[3] M. H. eût ainsi provoqué, de la part de la critique, des observations dont son édition eût pu profiter.

Après ce que je viens de dire il m'est assez difficile de soumettre cette traduction à un examen détaillé. Je relèverai néanmoins quelques passages, où il me semble assuré que M. H. a eu sous les yeux l'un des textes qui me sont accessibles,[4] et qui me paraissent imparfaitement traduits: il s'agit rarement de contre-sens caractérisés, mais le plus souvent de légères inexactitudes, ou encore d'additions ou d'omissions dont on ne saisit pas le motif.

> Par sainct Pierre l'apostre,
> Comme celui qui est tout vostre.
> (*éd. Jacob*, p. 26, vv. 5–6.)

Je ne sais d'où M. H. a pu tirer la glose qu'il ajoute au second vers: "your humble servant *is as happy as a lark.*"

> . . . Ha que vous verrés
> Qu'il me disoit (*L. C.:* dist) de grans merveilles.
> (28, 4–5.)

Lacroix, qui ne met aucune ponctuation, n'a pas compris et M. H. a partagé son erreur en traduisant: "Oh, you shall see what wonders he told me." Il faut mettre *qu'il me disoit* entre

[1] Sauf en ce qui concerne les parties en "jargon" du role de Patelin. M. H., qui a sagement fait en renonçant à les comprendre intégralement, les a fortement abrégées et a traduit en un anglais dialectal ou laissé en ancien français les passages conservés.

[2] M. H. y a préludé par des études approfondies sur les plus anciennes éditions de *Patelin* (publiées dans *Modern Philology*, juin 1905, et *Modern Language Notes*, mars 1906).

[3] Les notes, où l'on pouvait espérer trouver quelques renseignements sur ce point, sont exclusivement littéraires ou historiques.

[4] Ceux de P. L. Jacob (= P. Lacroix) (Paris, Garnier, 1875) (auquel je renvoie), ou de la veuve Pierre le Caron (*Société de Anciens Textes*, 1904). Quand ces deux textes présenteront des divergences notables, elles seront signalées.

deux virgules et tout devient clair : Patelin rapporte les paroles du père du drapier.

> Nenny, ce n'est qu'une longaigne. (36, 3.)

Ce vers, qui ne présente pourtant aucune difficulté (voy. *Romania*, xxx, 432), n'a pas été traduit.

> Feray . . . Et par bieu, non feray
> Que n'ayez pris vostre repas
> Tres bien. (39, 14–6.)

C. à. d. "je ne le ferai pas avant que" ; ce sens n'est pas rendu par : "I will that and . . . I'll see to it that you eat heartily."

> Or par le peril de mon ame,
> Il vient d'aucune couverture. (42, 4–5.)

On peut hésiter sur le sens précis de *couverture* (voy. la note de Lacroix), mais il est impossible, en tout cas, de rendre le mot par "chest."

> Pour Dieu faites qu'il ne demeure
> (*L. C.* : pour Dieu, quoi qu'il demeure)
> Que je ne passe point le pas. (60, 14–5.)

M. H. considère *il* comme un pronom masculin représentant le drapier, ce qui ne donne pas de sens ; *il* doit être impersonnel. Je traduirais (d'après l'éd. Lacroix) "Pour Dieu, faites (Patelin croit parler au médecin) que cela (c. à. d. ma guérison) ne tarde pas," ou, d'après l'éd. Le Caron (en suppléant *faites* après *pour Dieu*) : "quelque temps que cela doive tarder."

P. 65, 5 et 7 : on se demande pourquoi M. H. a supprimé deux comparaisons pittoresques et qui ont été fort bien expliquées par G. Paris (*Romania*, xxx, 434)[5] ; suppression du même genre, p. 67, v. 4.

P. 74, v. 7, *s'affoler* ne signifie pas "perdre l'esprit" (il y a longtemps que Patelin déraisonne), mais "se tuer, s'épuiser."

> Pour Dieu ! qu'il me soit pardonné. (79, 2.)

En disant ces mots le drapier ne demande pas pardon à Dieu, mais (au nom de Dieu) à Guillemette, qu'il s'excuse d'avoir tant ennuyée.

> Et m'a faict [le sergent] une grant levée
> De vous . . . (83, 6–7.)

Non "il m'a fait un vacarme terrible à cause de vous" (for you), mais "en me parlant de vous."

[5] Il est singulier que M. H. ne renvoie pas à ce compte rendu de G. Paris, où se trouvent de nombreuses explications sûres, ni à la brochure de M. Nyrop qui y est analysée.

Puisque M. H. prépare une édition critique du *Patelin*, je me permettrai de lui soumettre une correction qui me parait éclaircir parfaitement un passage obscur : il s'agit simplement d'une nouvelle distribution des répliques qui, telles qu'elles sont données dans toutes les éditions à moi connues, présentent fort peu de sens. Je m'empresse d'ajouter que cette correction n'est pas de moi, mais de mon collègue et ami M. H. Guy, qui n'a jamais eu l'occasion de la publier. Voici comment le passage se présente dans l'éd. Lacroix (pp. 62–3) :

Guillemette.

> Allez hors ! Les physiciens
> Viendront ici tout en présence.
> Je n'ay cure que l'on y pense
> A mal, car je n'y pense point.

Le Drappier.

> Et maugrebieu ! Suis-je en poinct ?
> Par la feste Dieu ! Je cuidoye
> Encor . . . Et n'avez vous point d'oye
> Au feu ?

Guillemette.

> C'est tres belle demande !
> Ah sire, ce n'est pas viande
> Pour malades. Mangez vos oes
> Sans nous venir joer des moes !
> Par ma foy, vous estes trop aise !

Le Drappier.

> Je vous pry' qu'il ne vous desplaise ;
> Car je cuydoie fermement . . .
> Encor' par le sainct Sacrement
> Dieu ! . . . Dea ! or voys-je sçavoir.

Il me paraît évident, comme à M. Guy, que les vers 3–4 doivent être, comme les v. 5–6, attribués au drapier, qui rejette bien loin les mauvaises pensées que la fine mouche feint de lui prêter (au v. 5 il faut probablement corriger : *en* [*ce*] ou [*tel*] *point* . . . ?). Le v. 7 doit être partagé entre les deux interlocuteurs, le mot *Encor ?* étant prononcé par Guillemette (c. à. d. "vous y revenez encore !"). Et de même au v. 15, où ce mot *Encor* est la même exclamation d'étonnement et de colère, provoquée par l'insistance du drapier. La fin de ce v. 15 peut être attribuée à peu près indifféremment aux deux personnages ; je la mettrais plus volontiers, ainsi que le v. 16, dans le bouche du drapier, qui s'excuse et dissimule son embarras sous de vagues formules.

A. Jeanroy.

University of Toulouse, France.